

Fiche signalétique du 27/09/2021, révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: HUILE CLIMATISATION POE 100 1L - R134a

Code commercial: CO 6157

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

produits pour systèmes de conditionnement d'air

Usages déconseillés :

ne pas utiliser sur des personnes ou des animaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

CLAS EQUIPEMENTS – 83 Chemin de la Couza – 73800 Chignin - FRANCE

Tel. n. +33 04 79 72 62 22 – contact@clas.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Ce produit ne répond pas aux critères de classification et d'étiquetage applicables conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.2. Éléments d'étiquetage

Non pertinent

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT

Ce produit n'est pas considéré comme PBT

Évaluation VPvB

Ce produit n'est pas considéré comme vPvB

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux :

OSFOROTIOATO DI O,O,O-TRIS(2(o 4)-C9-C10-ISOALCHILFENILE) ; CE N. : 406-940-1;

No. CAS : 126019-82-7

Part en poids : <0,5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Chronic 2 ; H411

Les autres informations:

Phrases H et EUH pertinentes : voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact cutané:

Laver immédiatement avec : Eau

En cas de contact visuel :

Bien rincer immédiatement avec un produit pour les yeux ou de l'eau.

En cas d'ingestion :

Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau.

En cas d'inhalation :

Aucune mesure particulière n'est requise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données disponibles.

- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
CO2, Mousse, Poudres chimiques selon les matériaux impliqués dans l'incendie.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Aucun
- 5.3. Conseils aux pompiers
Utilisez un respirateur auto-alimenté. Portez des combinaisons de protection complètes. Ne pas inhaler les gaz du feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Respectez les mesures de sécurité régissant la manipulation des produits chimiques.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas disperser dans les égouts ou les aquifères.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Pour le confinement
En cas de produit liquide, contenir et absorber le déversement avec un matériau absorbant inerte (par exemple, sable, terre, vermiculite, terre de diatomées). Placer le matériel contaminé dans des conteneurs appropriés et l'envoyer à l'élimination des déchets. Après la collecte, laver la zone et les matériaux impliqués avec de l'eau, récupérer l'eau utilisée et, si nécessaire, l'envoyer à l'élimination dans les usines autorisées.
- Pour le nettoyage
La zone contaminée doit être nettoyée immédiatement avec : De l'eau Recueillir l'eau de lavage et l'éliminer
- 6.4. Référence à d'autres sections
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
N'utilisez que des contenants approuvés pour le produit.
Classe de dépôt : 10
Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
Aucun
- 8.2. Contrôles de l'exposition
Protection des yeux:
Pour plus d'informations, se référer à la norme UNI-EN 166
Non requis pour une utilisation normale. Cependant, travaillez selon les bonnes pratiques de travail.
- Protection de la peau :
Utiliser une combinaison et un tablier en matériau approprié ; changer immédiatement les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.
Il est conseillé de maintenir une bonne hygiène personnelle et des vêtements de travail. Pour plus d'informations, se référer aux normes UNI-EN 465/466/467
Aucune précaution particulière n'est requise pour une utilisation normale.
- Protection des mains :
Porter des gants de travail (par exemple en néoprène, nitrile ou PVC), de préférence doublés intérieurement, résistants aux huiles minérales ou aux solvants. Les gants doivent être

remplacés dès les premiers signes d'usure. Portez des gants après un bon nettoyage des mains.

En cas de contacts non prolongés, l'utilisation de crèmes barrières peut être un outil de protection utile.

Porter des gants de travail (par exemple en néoprène, nitrile ou PVC), de préférence doublés intérieurement, résistants aux huiles minérales ou aux solvants. Les gants doivent être remplacés dès les premiers signes d'usure. Portez des gants après un bon nettoyage des mains.

En cas de contacts non prolongés, l'utilisation de crèmes barrières peut être un outil de protection utile.

Le choix des gants de protection dépend également des conditions d'utilisation et doit tenir compte des instructions du fabricant.

Pour plus d'informations, se référer à la norme UNI-EN 374

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

Si les modes opératoires et autres moyens pour limiter l'exposition des travailleurs ne sont pas adéquats - afin de respecter les limites d'exposition si précisées au point 8 - d'autres moyens de protection respiratoire sont nécessaires : masques à cartouches pour vapeurs organiques et pour poudres / brumes (par exemple masque au charbon actif).

Pas nécessaire pour une utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État d'agrégation
liquide
Forme / Couleur
Liquide clair de couleur jaune pâle
Odeur
caractéristique
PH
Pas de données disponibles
Point d'ébullition / Plage d'ébullition
(1013 hPa) > 200°C
Point de fusion / point de congélation
non déterminé
température de décomposition
Pas de données disponibles
point de rupture
250°C
Température d'allumage
Pas de données disponibles

Inflammabilité
Pas de données disponibles

Limite inférieure d'explosivité
Pas de données disponibles

Limite supérieure d'explosivité
Pas de données disponibles

La pression de la vapeur
Pas de données disponibles

Densité relative de vapeur
Pas de données disponibles

Densité relative
Pas de données disponibles

Densité
Valeur : 0.980 g/cm ³
Température de référence : 15°C
Méthode : ASTM D 1298

solubilité dans l'eau
Insoluble

Solubilité
Pas de données disponibles

Coefficient de partage n-octanol / eau (valeur logarithmique)
Pas de données disponibles

Viscosité
Valeur : 100 cSt
Température de référence : 40°C
Méthode : ASTM D 445

Caractéristiques des particules
Pas de données disponibles

9.2. Autres informations

Indications particulières
Pas de données disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de données disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions de stockage et d'utilisation recommandées (voir paragraphe 7).

- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
En cas d'utilisation conforme à la réglementation, aucune réaction dangereuse n'est à craindre
- 10.4. Conditions à éviter
Chaleur, flammes nues et autres sources d'inflammation.
- 10.5. Matières incompatibles
Pas de données disponibles.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë
Pas de données disponibles.

Toxicité cutanée aiguë
Pas de données disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation
Pas de données disponibles.

Corrosion/irritation cutanée
Pas de données disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Pas de données disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Pas de données disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction
Pas de données disponibles.

Cancérogénicité
Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Pas de données disponibles.

Danger d'aspiration
Pas de données disponibles.

- 11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés d'interférence avec le système endocrinien :
Pas de données disponibles.
Indications particulières :
Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1. Toxicité
Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.
- 12.2. Persistance et dégradabilité
Pas de données disponibles.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
Pas de données disponibles.
- 12.4. Mobilité dans le sol
Pas de données disponibles.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT : Ce produit n'est pas considéré comme PBT

Classement VPvB : ce produit n'est pas considéré comme un vPvB
--

- 12.6. Autres effets néfastes
Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Éliminer les produits épuisés (et les émulsions dans le cas des produits réfrigérants hydrosolubles) et les conteneurs en les transférant à des entreprises autorisées conformément aux dispositions contenues dans le décret présidentiel n° 691 du 23/08/82 (Consortium obligatoire des huiles usagées) et dans la partie IV du code de l'environnement (décret législatif n° 152 du 3/4/2006) et ses modifications ultérieures
Ne pas rejeter dans les égouts, les tunnels ou les cours d'eau. se conformer aux lois en vigueur
Récupérer si possible. Fonctionner conformément aux réglementations locales et nationales.
Le cas échéant, se référer aux réglementations suivantes : 91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et modifications ultérieures.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Transport ADR / RID / ADN
Le produit n'est pas soumis à la réglementation ADR / RID / ADN.
- 14.2. Transport IMDG
Le produit n'est pas soumis à la réglementation IMDG.
- 14.3. Transport OACI-TI / IATA
Le produit n'est pas soumis à la réglementation ICAO-TI / IATA.
- 14.4. les autres informations
Pas de données disponibles.
- 14.5. Dangers pour l'environnement
Informations sur les dangers pour l'environnement, le cas échéant, voir 14.1 - 14.3.
- 14.6. Précautions particulières pour les utilisateurs
Pas de données disponibles.
- 14.7. Expédition en vrac conformément aux actes de l'OMI
Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation de l'UE

Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH).

Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Directive 2012/18 / UE (Seveso)

Règlement (UE) n. 830/2015

Normes nationales

Décret législatif 81/2008 (Loi consolidée sur la protection de la santé et de la sécurité au travail) et ses modifications ultérieures et Directive 2009/161/UE - Évaluation des risques chimiques conformément au titre IX.

Classe de pollution des eaux (WGK)

Classe : nwg (Non dangereux pour l'eau) Classification selon AwSV
Pourcentage de substances cancérigènes WGK 3 - 0%
Pourcentage de cancérogènes WGK 2 : - 0%
Pourcentage de substances cancérigènes : - 0%
Pourcentage de substances WGK 3 : - 0%
Pourcentage de substances WGK 3 avec facteur M :: - 0%
Pourcentage de substances WGK 3 (nwg):: - 0%
Pourcentage de substances WGK 2 : - 0%
Pourcentage de substances WGK 2 avec facteur M :: - 0%
Pourcentage de substances WGK 1 : - 0%
Pourcentage de substances non dangereuses dans l'eau (nwg) : 99,99938%
Pourcentage de substances non identifiées : - 0%
Pourcentage de substances non identifiées (nwg) : - 0%
Pourcentage de liquides flottants : 0%

Réglementations supplémentaires, limitations et exigences légales

Substances inscrites sur la liste candidate (SVHC) conformément à l'article 59 du règlement (CE) 1907/2006 : aucune
Substances contenues soumises à autorisation conformément à l'annexe XIV du règlement (CE) 1907/2006 : aucune
Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues selon l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006 : Aucune
Catégorie Seveso : Aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changements

02. Étiquetage selon le règlement CE no. 1272/2008 [CLP] · 03. Composants dangereux

16.2. Abréviations et acronymes

LÉGENDE:

ADR :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ASTM :	ASTM International, initialement connu sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM) EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EC50 :	concentration efficace 50 (concentration efficace maximale pour 50 % des individus)
CL50 :	concentration létale 50 (concentration létale pour 50 % des individus)
IC50 :	concentration d'inhibiteur 50 (concentration d'inhibiteur pour 50 % des individus)
NOEL :	niveau sans effet observé
DNEL :	niveau dérivé sans effet
DMEL :	niveau d'effet minimal dérivé
CLP :	Classification, étiquetage et emballage
RSE :	Rapport sur la sécurité chimique
DL50 :	Dose létale 50 (Dose létale pour 50 % des individus)
IATA :	Association du transport aérien international
OACI :	Organisation de l'aviation civile internationale
Code IMDG :	Code maritime international des marchandises dangereuses
PBT :	Persistant, bioaccumulable et toxique (substances bioaccumulables)



RID :	et toxiques persistantes) Règlement concerne le transport International ferroire des marchandises dangereuses
STEL :	Limite d'exposition à court terme
TLV :	valeur limite de seuil
TWA :	moyenne pondérée dans le temps
UE :	Union européenne
vPvB :	Très persistant très bioaccumulable (substances très persistantes et très bioaccumulables)
N.D. :	Non disponible.
N.A. :	Non applicable.
VwVwS. :	Texte du règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux dans les classes de danger pour l'eau (Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe - VwVwS)

16.3. Informations importantes sur la littérature et sources de données

Principales sources bibliographiques :

ECDIN - Réseau de données et d'informations sur les produits chimiques environnementaux - Centre commun de recherche, Commission des Communautés européennes.

Propriétés dangereuses des matériaux industriels de SAX - Huitième édition - Van Nostrand Reinold.

ACGIH - Valeurs limites de seuil - Édition 1999.

Agence européenne des produits chimiques : www.echa.europa.eu

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Procédure de classement : Méthode de calcul

16.5. Phrases H et EUH pertinentes (Numéro et texte intégral)

H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

16.6. Indication d'instruction

Aucun

16.7. Indications supplémentaires

Aucun